Image not found or type unknown

garde d'enfant,contester un jugement en appel

Par **papa37**, le **09/05/2010** à **15:07**

Signaler papa37 - 9 mai 2010 à 14:50
bonjour,j'ai lu tous les commentaires et voici le mien.j'ai perdu la garde de mes enfants devant le jaf aprés le jugement ou nous les avions une semaine sur deux chacun et ,ca se passait très bien.mais je n'ai pas contesté car ,ca aurait retardé la décision en appel que j'ai faite et ou j'ai de nouveau perdu.mon ex-conjointe a usé de stratégie en entretenant le climat de conflit et de ce fait ne m'a pas permis d'avoir la garde alterné.elle a eu de la part de ses amis et complices de nombreuses attestations qui sont fausses et je n'ai pas pu a ce jour déposer plainte contre elle et ses amis pour dénonciations delictueuses car les gendarmes m'ont dit que c'était un problème de couple et que ,c ne les regardait pas.elle a était violente envers moi et les enfants mais je n'ai pas de preuves,elle a essayé de me tuer a plusieurs reprises subtilement,(asphysie,drogué au médicament,envoyé a l^'hôpital par son frère en sa présence et devant témoin puis par son père avec son frère avec a chaque fois menace de me tuer en toute impunité et en présence des enfants.j'ai les enfants un week_end sur deux et la moitié des vacances scolaires mais comme je travaille en équipe, le jour seulement ,je ne peux pas les récupérer ni les emmener a l'école et c'est leur grand-mère qui le fait alors qu'en appel on ne prend pas les grands-parents en considération pour la garde alterné(donc perdu).
je vis seule et je n'ai donc pas la possibilité de prouver ce qui se passe chez moi et de faire entendre mes enfants par une éventuelle"bienveillance" des enquêteurs sociaux ou par un pédospychiatre le week-end.je n'ai jamais pû communiquer avec mes enfants par téléphone pendant toute les procédures comme je le souhaitais ,je n'ai jamais pûleur souhaitais boone fête ou bonne anniverssaire car ce n'est pas spécifié dans les jugements.aujourd'hui je ne peux plus payer la pension alimentaire car je dois payer 2500 euros pour mon avoué et le sien car j'ai perdu en appel injustement car vous êtes trop souvent juger pour manque de preuves sans même que l'on connaisse votre histoire mais moi je ne suis pas enquêteur et les gendarmes ont besoin de l'aval du procureur pour le faire .je ne peux plus assurer l'éducation de mes enfants et c'est ce qui est le plus dur a vivre ainsi que nos calins du soir et nos sorties a l'extérieur en vélo piscine cinéma ,balade en forêt alors que leur mère les emmène pour les laissé jouer tous les deux dehors seul pendant qu'elle discute avec ses copines ou même que ses copines s'en occupe pendant qu'elle a autre chose a faire plutôt que de me les laisser.les enfants ont de l'eczema (darthes) quand ils sont avec elle mais c'est toujours a cause du froid du vent du soleil ou de la piscine mais jamais quand ils sont avec moi,bizarre.
combien de temps va -t-on laissé les avocats s'enrichir et les femmes mépriser les lois car elles ont toujours la possibilité de raconter tout ce quelles veulent mais pas les hommes.
ou es-ce qu'il y a justice quand l'égalité des droits d'êtres pères et surtout un bon père ne peut se faire dans une garde classique avec garde pour la mère sans tenir compte des horaires de travail du père?

,que par ses demesures ,on vous pousse petit a petit a devenir un cas sociale et ou l'enlèvement d'enfants et le harcèlement moral est puni par les lois pour les adultes seulement mais pas si ce sont nos enfants qui en font les frais. justice?
a quand cette réforme pour instituer la garde alterné pour(la stabilité cérébrale et affective de nos enfants et qu'il y ait moins de papas et d'enfants malheureux en france .
merci de me lire et de me répondre

Par **cocoon97**, le **12/05/2010** à **13:11**

Bonjour,
Votre cas est similaire au mien, sauf que je suis une maman, aussi désespérée que vous. J'ai reçue le jugement hier : ma fille handicapée, dont je me suis occupée seule depuis sa naissance m'a été retirée et confiée à son père. Malgré mes témoignages et ceux de mes témoins (6 en tout contre 8 de mon ex-mari)d'un homme violent verbalement, physiquement, psychologiquement, manipulateur, cyclique, menteur chronique, fainéant, sexuellement dépravé, hospitalisé plusieurs en psychiatrie... Rien n'a été à charge. Sa copine, dont il a eue un enfant quand il était encore marié, à déposée contre moi alors que je ne la connais pas, des personnes qui ont mangés et dormis sous mon toit pendant mon mariage ont faient de même. Les enquêtes sociales mettent bien en avant sa grande maison (moi c'est un petit appartement), 3 chambres (ici 2 chambres pour 3) et une tartine des vertus de la nature pour ma petite (je suis citadine à fond)et surtout que monsieur y élève des poules, des lapins, à plusieurs chiens, chats (tout le contraire de moi), qu'il cultive un potager, un verger (comment faire pousser des légumes dans un appart'!!!). MAIS il n'a jamais été fait mention à son encontre que du temps du mariage, il n'était jamais là, quand il revenait cassait tout, m'insultait, me frappait, piquait dans le porte-monnaie, bref menait une vie de célibataire. L'amour que je donne et porte à mes enfants n'ont jamais été remis en cause par le JAF, ma disponibilité jugée sévèrement (trop mère poule, enfant trop protégée), trop proche de mes enfants (alors que le papa n'était jamais là avant le divorce).
Je n'ai pas le loisir d'étaler tout ce lourd, lent et cruel procès, mais croyez-moi, dire la vérité et la justifier ne sers à rien, les sourires, les bassesses, la manipulation ce sont les moyens de gagner dans un tribunal. Le droit de l'enfant ? AUCUN, même s'il a clairement exprimé son choix. Enfant battu, humilié (comme je l'ai été) : c'est normal pour un JAF, ce ne sont que des "petites tapettes" sans conséquences. Justice ??? Qui à dit justice ? Cela n'existe pas, sauf pour les mécréants. Et nos petits là-dedans ??? A la trappe, dans les souterrains de châteaux où on les fait descendre pour mieux les perdre dans les méandres de puanteur des adultes, qui soi-dit en passant doivent les protéger !!!!!!!!!
Oui, monsieur, je comprends votre peine. Qu'on soit père ou mère, ce sont nos enfants, notre propre sang, notre vie. Qui peut mieux le comprendre si ce n'est nous-même !
Ne baissez pas les bras, battez-vous, même si le combat est long, difficile, relevez-vous pour vos enfants car ils le méritent comme tout autres enfants. C'est ce que je fais, fatiguée, ruinée, MAIS combative et moral au zénith. Après le long tunnel, la lumière se fera un jour ou l'autre et la méchanceté se retournera un jour où l'autre contre ceux et celles qui les provoquent, c'est une loi de la nature.
COURAGE pour le bien de vos petits garder la tête haute. Quand la partie adverse gagne une guerre, il faut se dire qu'elle n'a pas encore la bataille. Ca ouvre des espérances et y croire.
Amitiés d'une maman en peine.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **marie92100**, le **22/10/2010** à **14:52**

Bonjour Cocoon 97.

Je me présente, je suis Marie, journaliste pour France 2.

Nous sommes en train de réaliser un documentaire de 90min incarné par Olivier Delacroix, sur les mères célibataires.

A travers de documentaire, nous souhaitons aborder la question de la garde des enfants. J'ai lu votre histoire et j'aurai aimé en discuter avec vous par téléphone ou par mail.

Je reste à votre disposition

A très bientôt

Marie
01 41 41 59 91
mcsapin@storybox-press.com

Par **jerem**, le **15/06/2011** à **21:56**

bonsoir a tout les papa ne baisse jamais les bras je viens d obtenir la garde de mon fils loic de 3 ans cela fait 10 mois que je lutte
mon ex est parti a 350 km avec mon fils je ne le voyais que 1 week end tout les 4 semaines il me fallais 6 heures de voiture pour aller +retourd juste pour aller le chercher mon ex ne voulais pas me le laisse + car elle disais que ca lui coutais trop chere lol
le jaf ma donner raison mais cette garce a fait appel mais bon j ai gagner une bataille

alors a tout les papa force et courage les maman font toute une fois une erreur qui leur sont fatale

Par **Claralea**, le **16/06/2011** à **01:28**

[citation] les maman font toute une fois une erreur qui leur sont fatale[/citation]

Non pas toutes, ça se saurait ! De la meme façon que vous les papas voulez la residence de vos enfants, nous aussi les mamans ne voulont pas nous séparer de nos enfants que nous avons portés et mis au monde.

Du coup, on coupe l'enfant en deux pour une residence alternée. Imaginez vous vivre chaque semaine dans une maison differente, à peine installé et déjà obligé de repartir. C'est encore une super idee pour parent mais surement pas pour enfant !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Domil**, le **16/06/2011** à **01:44**

[citation]C'est encore une super idee pour parent mais surement pas pour enfant ![/citation] quand on appelle la mère son enfant "cette garce", on n'en a pas grand chose à faire de l'intérêt de l'enfant

Par **Claralea**, le **16/06/2011** à **08:47**

Le terme m'avait echappé ! C'est sur qu'on se demande si le père veut l'enfant pour son interet ou pour pourrir la vie de la mère...

Par **jerem**, le **16/06/2011** à **13:37**

bonjour je crois que vous vous permettez de juger au lieu de commenter ne sorter pas du sujet :)
les hommes ne sont pas que des banques du sperm lol

Par **Domil**, le **16/06/2011** à **14:06**

Parce que vous, vous ne jugiez pas, tout en commettant une injure à caractère sexuelle ?

Par **Claralea**, le **16/06/2011** à **16:42**

[citation]les hommes ne sont pas que des banques du sperm lol[/citation]

Si c'est comme ça que vous vous voyez, c'est votre problème et ça n'engage que vous. Vous etes intervenu sur un ancien post pour venir cracher sur les mères, ne vous etonnez pas d'avoir des réactions et des jugements sur votre propre jugement négatif.

Et pensez un peu à votre enfant, il est petit et a surement bien besoin de sa maman, les pères aussi peuvent faire une erreur qui leur sera fatale, entre autre le rejet de son propre enfant de l'avoir arraché des bras de sa mère. Tout se paie un jour...

Par **jerem**, le **16/06/2011** à **19:52**

Ok je crois que vous faite parti de ses gens qui font monter la pression lol mdr le forum n'ont pas besoin de gens comme vous je suis sur que vous n'avez même pas enfant enfin il y aura toujours des papas comme moi qui se bâteront toujours pour leur enfant et vous pouvez

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

toujours vous cacher derrière vos situation vous ne serrez jamais crédible enfin bref votre compagnie me désole.

Bien cordialement

Par **Claralea**, le **16/06/2011** à **21:31**

Je vous retourne le compliment, le forum n'a surtout pas besoin de gens comme vous.
Et oui je suis une maman, et faudrait pas qu'un type dans votre genre essaie de me les prendre, parce qu'avec moi, le qualificatif de garce, c'est de la barbe à papa.
Sur ce, j'arrete là l'espece d'echange, il y a des gens qui meritent plus que vous qu'on leur repondre.
Gardez la peche...

Par **Papapoule aime sa fille**, le **01/11/2011** à **20:43**

Le débat n'est pas qui a raison ou tort, car dans chaque séparation il y a une histoire et chacun va défendre son bout de gras, mais il faudrait, à un moment donné, que les JAF étudient réellement les dossiers et surtout que les enfants puissent s'exprimer car pour ma part ma fille a 6 ans , et malheureusement elle est déjà consciente de l'attitude des deux parents ...
Venant de subir une non représentation d'enfant pour la seconde partie des vacances de la toussaint, où le planning était déjà bien programmé (cheval avec sa cousine, fiesta pour Halloween avec ses petites copines et ses copains, gros câlins avec son papa qui ne l'a pas vu depuis 20 jours, etc), qu'on écrive mon ex à fait ci, mon ex à fait ça ... Le résultat est que par l'attitude de mère ou de père ÉGOÏSTE et INCONSCIENT, nos enfants souffrent !!! Alors oui, on fait des démarches pour défendre nos droits, on porte plainte auprès des gendarmes qui, les gendarmes vous disent qu'il faut de la patience et que la loi va suivre son court ... Quand on voit qu'une NRE est un délit, puni par la loi de 45000 € et d'un an de prison, je me demande quand les gendarmes seront autorisés à mettre en pratique les lois !!! Faut-il attendre que nos enfants haïssent le parent qui les punie de l'autre parent pour pouvoir enfin les voir, et comment ces même enfants peuvent ils se construire avec l'image d'un de leur parent tyrannique...
J'attends, fais des procédures et prouve à chaque fois que je peux voir ma fille, combien je l'aime et combien elle est importante pour moi... Est ce suffisant, je ne sais pas mais quand j'entends dire les enfants de mon amie, qu'ils ne comprennent pas, pourquoi et comment la justice ne me donne pas la garde de ma fille ou tout au moins alternée alors que je prouve que je suis un parent aimant et volontaire de m'occuper de mon enfant, cela les surprend alors qu'ils auraient tant aimer avoir un père qui s'occupe d'eux ... Et oui c'est l'histoire d'une femme qui lutte contre moi ... Alors que je ne me bats que pour le bonheur de ma fille !!! ...
Pas de réponse demandée mais ça fait du bien de pouvoir s'exprimer...

Par **Claralea**, le **01/11/2011** à **21:00**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

[citation]Et oui [fluo]c'est l'histoire d'une femme qui lutte contre moi ...[/fluo] Alors que je ne me bats que pour le bonheur de ma fille !!! ... Pas de réponse demandée mais ça fait du bien de pouvoir s'exprimer...[/citation]

Et oui, c'est souvent là que le bat blesse, un parent qui fait passer sa rancoeur avant l'interet de son enfant. J'imagine très bien la deception de votre fille, meme si sa mère a du tout faire pour essayer de lui faire oublier ce que vous deviez faire ensemble. Un enfant souffre toujours du conflit de ses parents.

Quand on aime son enfant, alors on doit toujours penser à lui en priorité et etre heureux de ce qui le rend heureux, entre autre, aller chez son autre parent. Meme si on a une grande animosité pour l'autre.

Il m'est arrivé de me facher avec le père de ma fille, ou meme avec ma mère, mais ma fille n'etait en rien concernée par mes conflits. Elle a toujours vu son père à l'envie ainsi que sa grand mère. Jamais eu besoin de passer par le JAF puisque ma fille ou son père pouvaient se voir autant qu'ils le souhaitaient, idem pour ma mère, mon père venait la chercher et l'emmenait voir sa grand mère.

Ben oui, pourquoi impliquer son enfant dans ses conflits, il n'en est pas responsable et ne doit pas etre un otage entre le couple ou l'ex couple.

Mais bon, si tout le monde réagissait comme ça, le JAF n'aurait plus fonction :)

Par **Papapoule aime sa fille**, le **02/11/2011** à **16:43**

C'est clair, mais il est tellement simple pour l'autre parent de taper la ou cela fait mal... L'amour que l'on porte à notre enfant !!! Et oui parce que quand l'autre parent, comme moi, ne s'occupe pas et ne critique pas l'autre, paye la pension sans broncher, et fait en sorte que sa fille rentre de week-end end avec la banane jusqu'aux oreilles, il est très simple de se venger sur la seul chose qui me touche ... Ma fille ....
Alors tant mieux si vous avez été intelligent avec le père de votre enfant, car je pense que votre fils ou fille en sera reconnaissant, plus tard !!! Cela me confirme que des deux sexes il y a des gens intelligents et que d'une mauvaise expérience avec le sexe opposé on ne peut faire une généralité ... Mon souhait le plus cher est que la situation s'arrange mais pour cela il faut être 2 et cela n'est pour l'instant pas le cas ... Donc je viens de redéposer plainte pour une NRE de plus de 5 jours ... Cela fait maintenant 24 jours que je n'ai pas vu ma fille et 17 jours que je ne l'ai pas eu au téléphone ... En tout cas cette espace de discussion permet de m'exprimer et c déjà pas mal...

Par **merrycor**, le **10/11/2011** à **12:35**

Bonjour,
Je viens de lire tous vos messages et cela me révolte!Je suis divorcée et j'ai une fille de 11 ans en garde alternée car il était hors de question pour son père comme pour moi que notre fille soit séparée de l'un de ses deux parents à cause de problèmes dont elle n'est pas

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

responsable. Je vis actuellement avec un homme qui avait également son fils de 6 ans en garde alternée, condition au divorce, car il était hors de question pour lui de vivre sans son fils et que l'on prive celui-ci de l'un de ses deux parents. Une fois le divorce prononcé officiellement, la mère, son ex-épouse, a demandé la garde complète et l'a obtenu! Elle a tout fait pour qu'il n'y ait plus d'entente entre eux (parents), a refusé toute communication,a dénigré son ex-mari aux yeux de son enfant, sachant pourtant la relation très forte qui existait entre père et fils et sachant qu'en agissant ainsi elle faisait souffrir son enfant qui ne cessait de crier haut et fort qu'il ne voulait pas vivre qu'avec maman, qu'il voulait continuer à vivre une semaine avec l'un et une semaine avec l'autre! L'enfant en a été très perturbé, changement de comportement, cauchemars la nuit, pleurs... cela n'a pas empêché la mère d'aller jusqu'au bout de la procédure. Mon ami a donc pris un avocat mais n'a pas demandé la garde complète, il a fait le souhait de continuer la garde alternée pour le bien-être de l'enfant. La décision du juge est tombée! Plus d'entente entre les parents car elle a tout fait pour ça, donc plus de garde alternée possible! Et le domicile de l'enfant a été fixé chez la mère! Pour quelle raison, pourquoi chez la mère plutôt que chez le père? Cela n'est pas précisé ni expliqué! Il n'y a pas eu d'enquête sociale de faite, par contre il a été reconnu que mon ami était un bon père et qu'il s'occupait bien de son enfant, qu'on avait rien à lui reprocher. ALors pourquoi? Où est la justice dans tout ça? Que signifie le mot justice? Je suis d'accord sur un point la justice n'existe pas! Quelle image nos enfants ont-ils de la justice aujourd'hui, enfants qui souffrent d'une telle décision et qui ne comprennent pas cette décision, qui nous demandent pourquoi? Que peut-on leur répondre alors que nous-mêmes nous ne comprenons pas... Une mère qui fait tout pour avoir la garde complète de son enfant simplement pour se venger du père (propos de la mère tenus à l'enfant alors que c'est elle qui a demandé le divorce après avoir rencontré quelqu'un d'autre) et alors qu'elle n'est pas disponible pour lui professionnellement (souvent absente pour son travail, en séminaire...). Qui va s'occuper de l'enfant chaque fois qu'elle sera absente? Une mère qui a voulu mettre son enfant en école privé pour qu'il fasse ses devoirs en étude le soir et ne pas avoir à s'en occuper alors que les devoirs sont un moment privilégié entre l'enfant et le parent, moment qui permet au parent de savoir et de s'intéresser à ce que l'enfant fait à l'école, ce qu'il apprend, de voir ses progrès... Cet enfant va maintenant passer presque 12h de sa journée à l'école, garderie, cantine, rentrer tard le soir pour prendre son bain, manger et se coucher... Pas d'amis, pas de jeux comme c'était le cas chez son père... Alors oui, la justice ça n'existe pas, l'enfant n'a pas à subir les mauvaises relations de ses parents! Aujourd'hui mon ami est anéanti, on lui a enlevé son fils qu'il ne verra qu'un week-end sur deux! C'est lamentable et révoltant...

Par **Claralea**, le **10/11/2011** à **20:21**

Merricor, il n'est jamais trop tard pour redemander et ne pas lacher l'affaire. Il faut perseverer, si l'enfant est assez grand pour etre entendu par un avocat qui defendra sa cause devant le juge, autant le faire

Par **Domil**, le **10/11/2011** à **21:13**

[citation]Plus d'entente entre les parents car elle a tout fait pour ça, donc plus de garde alternée possible![/citation] ce qui est une décision logique et pleine de bon sens

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

[citation]Et le domicile de l'enfant a été fixé chez la mère! Pour quelle raison, pourquoi chez la mère plutôt que chez le père? Cela n'est pas précisé ni expliqué! Il n'y a pas eu d'enquête sociale de faite, par contre il a été reconnu que mon ami était un bon père et qu'il s'occupait bien de son enfant, qu'on avait rien à lui reprocher. ALors pourquoi? Où est la justice dans tout ça?[/citation] et si le père avait eu la résidence de l'enfant, ça serait la mère, qui aurait le même discours sur la prétendue injustice. Et si demain, c'est le père de vos enfants qui en demandaient la résidence exclusive et qui l'obtenait, vous seriez toujours d'accord ? Vous trouveriez normal que le père l'ait et de ne voir votre enfant que quelques semaines par an (imaginons qu'il aille vivre à l'étranger) ?
Tout à coup ça serait de l'injuste d'enlever des enfants à leur mère, n'est-ce pas ?

C'est comme ça, il faut choisir entre deux parents, on ne peut couper l'enfant en deux. Le juge collecte des renseignements et ensuite a l'obligation de décider.

Par **merrycor**, le **10/11/2011** à **22:00**

Le juge a l'obligation de décider et ne peut couper l'enfant en deux certes mais il aurait pu décider de maintenir la garde alternée, ce que souhaitait l'enfant, au lieu de décider de faire souffrir cet enfant en le séparant de l'un de ses parents auquel il est très attaché et avec lequel il a une relation très forte... A-t-il pris en compte le bien-être de l'enfant? NON! L'avocat nous avait dit qu'un juge ne changerait pas le mode de garde d'un enfant au risque de le perturber si ce mode de garde convient à l'enfant et n'a pas de conséquences sur lui... Cet enfant était parfaitement équilibré et épanoui, avait enfin acquis une stabilité suite au divorce de ses parents et de nouveaux repères, travaillait très bien à l'école... Aujourd'hui on le sépare de son père, le change d'école... Conséquences : il est perturbé, perdu, ne sait plus, se renferme sur lui-même... C'était donc la bonne décision pour son bien-être? L'avocat s'est trompé sur toute la ligne!

Par **merrycor**, le **11/11/2011** à **10:46**

De plus, le juge n'aurait-il pas pu tenter de savoir si le retour à la communication entre les 2 parents était encore ou non possible, tenter une conciliation, pour le bien-être de l'enfant, ou essayer de connaître les véritables motivations de la mère à demander la garde complète et voir si ses motivations étaient valables, justifiées?
Et si vraiment pour le juge il n'y a plus de garde alternée possible, n'aurait-il pas été juste d'expliquer ses motivations à le mettre plutôt chez la mère que chez le père, ou n'aurait-il pas pu demander une enquête sociale avant de prendre sa décision? Non, il a juste décider sans expliquer sa décision, tout en mettant et écrivant noir sur blanc qu'on n'a rien à reprocher au père de l'enfant et qu'il est un bon père (une dizaine de témoignages contre 3 chez la partie adverse).
Une mère utilise son propre enfant pour se venger de son ex-époux et lui faire du mal, une mère qui considère son enfant comme un objet et pense à elle avant tout, à son propre bien-être (activités le soir en semaine et le week-end et absences répétées pour son travail) et n'est donc pas très présente, obtient la garde complète de son fils, et le père qui faisait tout pour le bien-être de son fils, organisait sa vie en fonction de son fils, pour qui son fils était plus important que tout le reste, perd la garde et apprend qu'il ne verra plus que son fils qu'un

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

week-end sur deux, vous trouvez ça normal vous? Que l'enfant soit balloté à droite à gauche,à dormir un jour chez mamie, un jour chez une copine de maman ou chez une tata parce que maman travaille, que l'enfant passe 12 heures par jour à l'école et la garderie, ses mercredis et petites vacances scolaires au centre aéré et n'a donc jamais de temps de repos, de temps bien à lui, une mère qui oublie d'emmener son enfant à ses cours de batterie... et je pourrai continuer longtemps ainsi, c'est normal pour une mère d'agir ainsi, vous pensez vraiment que l'on peut appeler ça une mère? Avant de juger les propos d'une personne, il faut connaître la situation, chaque cas est différent et particulier, mais je peux vous dire que si le père avait obtenu la garde et non la mère, elle serait juste enragée d'avoir perdu ce combat contre son ex-mari et non un combat pour le bien-être de son enfant, combat qu'elle a déclenché rappelons-le. Elle n'organise pas sa vie en fonction de son fils, son fils subit sa vie à elle...
Et sachez que mon ex-mari et moi-même sommes assez intelligents pour ne pas en arriver là et n'avons ni l'un ni l'autre l'envie de faire souffrir notre fille, donc même si une opportunité s'offrait à nous de partir à l'étranger par exemple comme vous dites, nous ne la saisirions pas pour ne pas être séparés de notre fille, ou séparer notre fille ou notre ex-conjoint de l'un et de l'autre!

Par **noelia**, le **03/08/2013** à **22:16**

bonjour,
Mon dieu quand je lis ces témoinganges, j'ai peur,.
vOICI MON HISTOIRE. Intolérant s'abstenir...
Il y a maintenant 15 ans je rencontrais ce que je pensais comme l'homme de ma vie.
Dés le début des choses clochais mais j'ai toujours pensé que cela venais de moi.
Deux magnifiques filles plus tard, un mariage une maison, j'ai réalisé que j'étais juste sa chose(dévalorisation, humiliation, joute verbale, violence physique).
Une petite psychothérapie m'a permis de m'enfuir (c'est bien le mot).
Aujourd'hui, je refais ma vie avec une femme.
Comme quOi la vie... c'est pour cela intolérant s'abstenir...
Avec mon ex mari nous étions en garde alternée mais dés le départ cela c'est mal passé (interet des enfants non respecté, violence physique envers les enfants, humiliation... Bref j'ai ressaissi le jaf afin d'avoir une enquete sociale et non un droit de garde supérieur.
Parce qu' entre temps j'ai décidé d'emmenager avec ma compagne on m a retiré mon droit de garde prétextant que mon ex mari n'avait pas à subir les conséquences de mon éloingnement (je ne partais qu'a 33 km de son lieu d'habitation.
Ceci (le déménagement)a balayé mes inquiétudes initiales....
Pour répondre à certain, je ne crois pas que le fait de porter un enfant ouvre dans l'absolue des droits, mais le fait de se préoccupper d'eux, de vouloir le meilleur, de s'inquiéter chaque jour des conséquences de nos actes en tant qu'adulte, ça c'est les aimer vraiment et cela devrait faire foi lors d'un jugement.Aujourd'hui, je vais me battre pour mes filles.
Je renonce à ma vie de femme car mes filles sont ce que j'ai de plus précieuses.
7% des méres perdent la garde de leur enfants, je suis dans se pourcentage, et ça fait mal à en crever, mais jamais je laisserais mon ax mari avec la chair de ma chair, mais attention que tout soit clair, seule mes inquiétudes me guident, car la réalité des choses ses que la GA, s'est vraiment bien.
merci de m'avoir lu
Bonsoir

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **cmarjorie.nantes**, le **01/10/2013** à **03:02**

Je rejoins Noelia 7% des mères perdent la garde de leurs enfants je suis moi aussi dans ce pourcentage et ça fait mal à en crever les mots sont très bien choisis! Moi aussi j'ai cru que le papa de mes enfants étaient l'homme de ma vie 7 ans de vie commune où j'ai tout supporté entre autre sa vie de célibataire sa vie imaginaire l'alcool les armes et la peur. Aujourd'hui j'ai enfin le courage pour mes enfants et aussi pour moi de nous donner une chance de vivre une vie normale apres qu'il m'ait demandé de partir du domicile conjugale le jaf lui donne la garde exclusive de mes enfants agés de 5 ans et pas encore 2 ans... Oui j'ai mal à en crever parce que je sais que leur père est incapable de s'occuper de ses enfants il les utilisent comme moyen de pression pour que je rentre au domicile conjugale parce qu'il ne supporte pas que je ne sois plus sous son emprise... je subis aujourd'hui harcelement et menaces de mort et on confie mes bébés à cet homme sous prétexte de témoignages bidons qui démontre sa capacité à éduquer ses enfants! encore heureux c'est leur père! Je suis d'accord pour dire que les enfants ont besoin d'un père et d'une mère ah ça oui! Quand je me suis mariée mon but n'était pas de divorcer quand j'ai fondé ma famille ce n'était pas pour la déchirer ah ça non! Mais il faudrait que la justice se passe autrement on parle de nos enfants on résume notre vie de parents en 20 mins tout compris devant un juge qui décide du reste de notre vie de famille! Je suis une maman j'ai été horrifié par les propos de l'avocat de mon futur ex mari on m'a reproché d'avoir quitté le domicile conjugale!!!!! Mais c'est énorme!! il aurait fallu que je reste avec mes enfants dans une ambiance familiale à la limite de la violence physique (parce que morale elle l est depuis longtemps!)c'est tout ce qu'on me reproche! et aujourd'hui je n'ai plus que mes yeux pour pleurer! Il faudrait réellement que la justice soit plus juste et qu'elle commence de véritables enquetes que ce soit pour les mamans comme pour les papas... bref je suis anéantie par une décision qui a été prise sans prendre compte de ce qui se passait rééllement au domicile... je suis partie saisissant une chance de sortir mes enfants et moi meme d'une ambiance insecurisante et instable pour que la justice décide pourtant que c'est là qu'ils doivent se trouver. Alors je vais faire appel oui mais je vais rester des mois sans voir mes enfants grandir et sans pouvoir m'occuper de ma fille de presque 2 ans pour qui j'ai pris un congé parentale... Je n'arrive toujours pas à comprendre ce qui s'est passé... personne ne comprend meme pas mon avocate... et je rejoins encore noelia sur le fait d'etre parent c'est avant tout de se préoccuper de nos enfants de s'inquiéter chaque jour de nos actes en tant qu'adultes... et c'est ce que je fais et ferai chaque seconde de ma vie!

Par **jennie33**, le **01/10/2014** à **17:27**

mon fils a une premier conciliation et le jaf a decidé que il n aurait sons fils que un week end sur deux et 220 € de pensions.
Peut il faire appel?
J'ai eleve mon petit fils depuis l'âge de 15 jous je l'ai garde jusquesa rentree a l'ecole cette année
Mon fils a une amie et son ex femme a un copain qui par contre ne vit pas avec elle
Si rupture il y a eu c'est parce plus d'entente entre eux et mon fils a rencontre son amie avec laquelle il vit mais s occupe de son fils souvent
Il n'avait pas d avocat lors de la conciliation et a demande a s occuper de son fils ses jours de repos car son ex ne voulait pas de garde alternée
Comment peut il se défendre

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **marcmarc**, le **09/12/2014** à **07:33**

hallucinant de voir les commentaires odieux d'une personne se disant "modérateur" en fait modératrice.... et tient des propos méprisant à l'égard des pères. Evidemment, elle use et abuse de toutes les stratégies des mères excluantes, possessives à outrance, s'octroyant le droit et niant même jusqu'à l'existence des pères. Eh oui chère madame et mère vraisemblablement (je plains les hommes qui vous ont croisé et les enfants subissant cette violence non désirée...), il arrive que les femmes soient de sacrés garces, voire pire, ne vous déplaise. Toujours surprenant de voir que vous prenez la liberté d'insulter les hommes et de les nier mais ne supportez pas que l'on critique le comportement de soi-disantes mères qui s'estiment simplement mères parce que la nature a décidé qu'elles portent les bébés et la société, qui n'a pas ou mal joué son rôle, ne leur a pas permis de se libérer de ce déterminisme biologique. Grandissez, il serait tant et bien pour tout le monde, surtout d'ailleurs pour les enfants et les femmes dont la plupart, sans nier leur rôle de parent, se battent tous les jours contre les déterminismes biologiques dont la société a su pendant des siècles les affubler (et vraisemblablement, à travers des "émissaires" comme vous, n'est pas prête de changer)?

Par **rac 04**, le **20/12/2014** à **10:52**

Bonjour à tous, je lis tous les forums et tous le monde à la haine. Moi, on vient de m'imposé une garde alterné. Je ne suispas contre la garde alterné moi je suis pour l'égalité homme femme et surtout la volonté des enfants. Moi j'ai divorcé d un homme qui nous faisait vivre la privation dans l extreme qui devenait violent et mes enfants voulaient que je le quitte. Le jaf malgrès des preuves ou mon ex mari touche un salaire très confortable et rhabille ses enfants à la croix rouge, qu il dort avec ses filles, et que je subis d'énorme insultes, et qu il n'est pas présent mais qu il s'est entourés des grands parents et ex beaux parents étaient choses intelligentes. Moi on m'a dit qu il y avait parité et que je venais de perdre mon travaille alors comme la commune est très petite j allais etre dans l obligation de déménager. Et oui sans doute et on sait que garde alterné dis que si tu pars à 30km tu perds la garde de tes enfants. Moi j avais la garde des enfants mais il faut savoir que j ai laissé une maison a mon ex mari je lui ai payé le divorce et mes enfants avaient entière liberté de voir leur père sans limite et ça je le jure. Et je suis fière de l'avoir fait car même si il récupère mes enfants les 3 savent qu ils vont vivre l enfer la privation mais on sait qu un jour on sera réuni l amour gagne toujours pas la haine. Une femme ou un homme qui détruit son ex pour moi ne pense pas à ses enfants. Et on se sert pas des lois pour avoir emprise sur son ex.

Par **Catherine 22**, le **07/01/2015** à **19:48**

Salut les parents déchiré , je suis moi aussi dans cette situation et mon histoire diffère sur les points suivants: Moi je suis celle qui devra être la preuve que la décision de la part des tribunaux de contrevenir à la Convention International des droits de l'enfant soit de connaître ses parents biologiques et que la relation que l'enfant entretient avec chacun des deux pôles(père-enfant Mère enfant) doit être présentée comme un droit fondamental et qui a intérêt à être préservé si il en revendique l'intention et leurs capacités

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Tyh**, le **04/03/2019** à **15:53**

Bonjour,

Il m'arrive la même histoire que beaucoup d'entre vous; décidément, la justice ne nous aide pas , elle peut même nous faire vivre un cauchemar ...

Cela débute par une histoire qui finalement est banale ; une maman sous l'emprise d'un mari violent (pression psy) et pervers narcissique (je regretterai plus tard de ne pas l'avoir signalé puisque mon entourage à l'époque n'a pas été au courant), quitte épuisée une maison dont elle n'est d'ailleurs pas la propriétaire puisque plus grand chose lui appartient, le pervers lui a volé une partie de sa vie et aspirer ses forces morales.

Elle est montrée du doigt par son entourage malgré ses explications.

Elle s'installe non loin malgré tout, afin d'entretenir un lien avec ses enfants avant que le divorce par consentement mutuel ne soit prononcé ; et oui, à l'époque , on est vulnérable et surtout non punitif et surtt on a peur ; une garde alternée débute mais les enfants sont encore dans le mal être et le père fait vivre une relation perverse aux enfants (on s'en aperçoit jamais de suite ...).

La maman s'éloigne (20 kms) puis refait sa vie et un bébé ...les enfants sont ravis

Jusqu'ici ce qui étaient de simples mails lourds venant du père deviennent alors presque du harcèlement et oui, j'échappe à son emprise ; une médiation ne change rien ...

Le père , voulant prendre sa revanche de façon punitive pose un ultimatum à la maman pour lui dire de se rapprocher et recentre les activités de ses enfants sur sa ville d'origine ...sans tenir compte de la nouvelle vie de la maman , des liens qui se créent entre les enfants et ce bébé...

tout doit se faire là bàs...dans la ville d'origine des enfants.

En parrallèlle, des enfants qui se plaignent de claques, railleries,, repas que l'on force à ingurgiter , bobos que l'on ne soigne pas ...jusqu'à même quelques joints de cannabis (mes enfants connaissent et respirent l'odeur de cette drogue ..).bref une négligence , un début de maltraitance

Je prends note des négligences, je consulte des psy pour mes enfants , j'alerte , je demande de l'aide

De mains courantes en plaintes, j'en arrive à une assignation ....contre le père

Le père récoltera une trentaine d'attestations de personnes hauts placés, fera témoigner sa famille sur mon enfance difficile - ce qui me fera passer pour une maman instable ou trop

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

fragile- les résultats du cannabis seront négatifs malgré une condamnation pénale existente , les auditions des enfants qui expriment leurs souffrances auprès du juge seront ignorés et au final ....je suis déboutée ...la juge se basant sur les attestations, le faux semblant du père, ses inscriptions aux activités et non sur sa défaillance et sa "violence" qu'il fait subir aux enfants chez lui le soir, une fois la porte fermée...aucune enquête sociale bref je suis punie faute de preuve d'avoir finalement incriminé le père...pis, la juge ira même détourner certains de mes propos ou feindre de ne pas les comprendre ainsi que de retourner mes attestations contre moi pour mieux le défendre....un cauchemar un appel couteux à tous points de vue me condamne finalement à accepter , car je suis trop éloignée , une garde restreinte ..

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés